**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 29 (1878)

Artikel: Reboise en France

Autor: Coaz

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785654

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parce que les cours où ils pourraient puiser des éléments de composition ne leur sont donnés que dans le dernier semestre, à l'instant donc où l'obtention du diplôme les surcharge d'ouvrage. Ici encore nous ne voyons de remède que dans la prolongation du temps des études. Cette mesure très utile aurait encore l'avantage de permettre l'introduction d'un cours de finances et d'encyclopédie agricole. Une période de 3 ans donnerait aux élèves, durant le dernier semestre, la faculté d'exécuter des travaux en chambre et en forêt sans surcroît exagéré de fatigue, et sans risquer de leur faire manquer leurs examens. Si enfin l'état consentait à suivre et à occuper les jeunes forestiers sortis de l'école jusqu'au moment où se présente un poste, nous aurions à Zurich une pépinière de futurs employés bien mieux préparés à résoudre les problèmes importants et à combattre les difficultés de leur carrière.

Espérons que les efforts de nos anciens élèves, joints à ceux de leurs professeurs et des autorités scolaires seront couronnés de succès et qu'ils réussiront à amener la réorganisation des écoles secondaires, de telle manière que les élèves puissent acquérir au complet l'instruction préparatoire aux études universitaires.

LANDOLT.

## Reboisements en France.

D'après un communiqué de la "Revue des eaux et forêts" la Direction générale des forêts en France a publié récemment son rapport sur les boisements exécutés en 1875, en vertu des lois du 28 juillet 1860 et du 4 juin 1864.

D'après ce rapport, les communes ont boisé à nouveau durant cette année, 814,27 hectares. L'état a contribué à ces travaux et à l'entretien de ceux exécutés antérieurement par la livraison gratuite de graines et de plants pour une valeur de 27,328 fr. et par une subvention en espèces de 29,054 fr.; au total donc 56,983 fr.

Durant cette même année de 1875, des particuliers, encouragés par des subsides de l'état, s'élevant à 13,705 fr., ont reboisé une étendue de 347,48 hectares.

C'est en l'an 1861 qu'ont commencé les premières cultures forestières subventionnées par l'état, dès lors, il a été reboisé jusqu'à aujourd'hui: par des communes 32,534 hectares.
par des particuliers 15,065 ,
au total 47.599 hectares.

Outre ces travaux emtrepris librement, l'état fait exécuter d'office, pour la protection du sœl dans diverses contrées montagneuses des boisements obligatoires d'une grande étendue. A la fin de 1875, il avait été mis en culture une étendue de 128,269 hectares, dont 29,490 hectares étaient déjà reboisés.

Afin de se procurer les graines et plants nécessaires pour des cultures aussi considérables, l'administration forestière a fait établir un grand nombre de sécheries et de pépinières permanentes. Celles-ci occupent une surface de 82 hectares, sans compter un grand nombre de pépinières volantes, qui avec les pépinières permanentes ont fourni jusqu'à la fin de 1875 um total de 19,117,000 plants forestiers.

COAZ.

# Extrait du rapport annuel de l'inspectorat des forêts du canton de Vaud, pour l'exercice de 1876.

Forêts de l'état. Plour les cultures exécutées dans les forêts de l'état de Vaud, on a employé 1289 livres de graines et 356,445 plants; dans les pépinières, 842,752 plants ont été repiqués. Des communes et des particulliers ont acheté 477,037 plants pour 2674 fr. 75 cts.

Les dépenses pour les semis et plantations, ainsi que pour les pépinières se sont élevés à 11,403 fr. 38 cts.; les travaux d'assainissements ont coûté 927 fir. 43 cts.

Une somme de 12,362 fr. a été consacrée à l'établissement de nouveaux chemins forestiers; l'entretien des anciens chemins a coûté 4325 fr. 60 cts., 20,150 billes de sciage et 2036 moules de bois ont été flottés; les frais relatifs au flottage comportent 1385 fr. 48 cts.

Deux aménagements ont été révisés, et la possibilité de quelques forêts a été calculée à nouveau; ces travaux ont coûté 180 fr. 15 cts.

On a dépensé 430 ffr. 60 cts. pour clôtures.

Les alpages attenants aux forêts ont rapporté 7757 fr. 52 cts. en prix d'ammodiations et produits de fourrages vendus; mais les dépenses faites pour l'entretien des bâtiments et le payement des ouvriers et des gardes se sont élevés à 7892 fr. 92 cts.